

Le 24 juillet 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue jeudi le 24 juillet 2014, de 16 h 00 à 16 h 20 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis, sous la présidence de M. Jean Dallaire, à laquelle assistaient :

Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère
Mme Annick Mercier, conseillère
M. Dany Chénard, conseiller (absent)
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Denis Moreau, conseiller (absent)
M. Christian Lévesque, conseiller

Formant quorum

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte et demande une proposition pour la nomination de la secrétaire d'assemblée.

Nomination d'une secrétaire d'assemblée

CONSIDÉRANT

que la directrice générale est absente le 24 juillet 2014;

CONSIDÉRANT
118-2014

que la municipalité doit tenir cette séance extraordinaire;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que Madame Sandra Simard soit nommée secrétaire d'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la secrétaire d'assemblée fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

119-2014

Il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Soumission asphaltage divers
4. CPTAQ- dossier Tourbières Lambert inc.
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance

3. Soumissions asphaltage divers

CONSIDÉRANT QU'

une demande de soumission a été faite auprès de quatre fournisseurs pour de l'asphaltage sur la route de l'Église, le chemin de la Grève Est, le rang de la Haute-Ville et le rang du Bras;

CONSIDÉRANT QUE

les soumissions reçues ont été ouvertes le 24 juillet 2014 à 11h35;

CONSIDÉRANT QUE

le résultat des soumissions reçues et conformes se lit comme suit :

Prix demandé par secteur incluant les taxes :

Route de l'Église (sur le ponton en face du numéro civique 8 :

Construction Jean-Paul Landry inc.;	2 715,23 \$
Construction B..M.L., Division de Sintra Inc.;	4 689,87 \$
Les Constructions H.D.F. inc.;	2 482,08 \$

Chemin de la Grève Est dans la courbe après le numéro civique 70 :

Construction Jean-Paul Landry inc.;	10 480,75 \$
Construction B..M.L., Division de Sintra Inc.;	12 323,48 \$
Les Constructions H.D.F. inc.;	12 410,40 \$

Rang de la Haute-Ville +/- en face du numéro civique 57 :

Construction Jean-Paul Landry inc.;	20 714,27 \$
Construction B..M.L., Division de Sintra Inc.;	24 646,96 \$
Les Constructions H.D.F. inc.;	24 820,80 \$

Rang du Bras 1^{ère} Option :

Rang du Bras +/- en face du numéro civique 19 (à l'Est du 19) :

Construction Jean-Paul Landry inc.;	3 834,27 \$
Construction B..M.L., Division de Sintra Inc.;	3 302,45 \$
Les Constructions H.D.F. inc.;	3 128,36 \$

Rang du Bras +/- en face du numéro civique 19 (à l'Ouest du 19) :

Construction Jean-Paul Landry inc.;	3 539,34 \$
Construction B..M.L., Division de Sintra Inc.;	3 048,43 \$
Les Constructions H.D.F. inc.;	2 887,71 \$

Rang du Bras +/- en face du numéro civique 20 :

Construction Jean-Paul Landry inc.;	3 539,34 \$
Construction B..M.L., Division de Sintra Inc.;	3 048,43 \$
Les Constructions H.D.F. inc.;	2 887,71 \$

Rang du Bras +/- en face du numéro civique 14 :

Construction Jean-Paul Landry inc.;	2 949,44 \$
Construction B..M.L., Division de Sintra Inc.;	2 540,35 \$

Les Constructions H.D.F. inc.; 2 406,43 \$

Rang du Bras (à l'Est du numéro civique 14) :

Construction Jean-Paul Landry inc.; 2 654,50 \$

**Construction B..M.L.,
Division de Sintra Inc.;** 2 286,32 \$

Les Constructions H.D.F. inc.; 2 165,79 \$

Rang du Bras 2^{ième} Option

Sur une distance de 500m . Cette option inclus l'ensemble des travaux listés précédemment pour ce même secteur :

Construction Jean-Paul Landry inc.; 50 592,91 \$

**Construction B..M.L.,
Division de Sintra Inc.;** 52 814,92 \$

Les Constructions H.D.F. inc.; 50 083,11 \$

Toutes les soumissions mentionnées précédemment étant conformes.

Tel que mentionné au devis d'appel-d'offres à l'article 16 la Municipalité se réserve le droit de faire en partie les travaux afin de respecter le budget établi pour les travaux.

120-2014
EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal accepte l'offre de ***Les Construction H.D.F. inc.,*** pour les travaux suivants :

Route de l'Église sur le ponceau en face du numéro civique 8 pour un montant de 2 482,08 \$ taxes incluses.

Rang du Bras – 2^{ième} option sur une distance de 500m pour un montant de 50 083,11 \$ taxes incluses.

4. CPTAQ- dossier Tourbières Lambert inc.

Suite à une rencontre informelle avec les membres du CCU au cours de laquelle le sujet a été abordé, il a été suggéré au conseil de s'en tenir à la résolution qui a été préalablement adoptée et acheminée à la CPTAQ compte tenu que rien ne nous permet de croire que la CPTAQ pourrait rendre une décision qui ne serait pas compatible avec son mandat qui est la protection du territoire agricole.

5. Période de questions

Aucune question des contribuables présents n'entraîne une action ou l'adoption d'une résolution par le Conseil municipal.

6. Clôture et levée de la séance

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

121-2014

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 16 h 20.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire, Maire

Mme Sandra Simard,
Secrétaire d'assemblée